

Ville de Landivisiau - Séance du 22 octobre 2021- n° 2021/520

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021 - LANDI PHOTO CLUB**

**CONSIDERANT** que l'association LANDI PHOTO CLUB a déposé le 25 juin 2021 sa demande de subvention annuelle au titre de ses activités prévues en 2021 pour un montant de 1 000 €,

**CONSIDERANT** que la Ville a apporté les concours suivants à l'association :

2019 :

Subvention de fonctionnement : 200 €,

Subvention en nature (valorisation de matériels, logistiques...) : 5 835,77 €,

2020 :

Subvention de fonctionnement : 200 €,

Subvention en nature (valorisation de matériels, logistiques...) : 998,55 €.

**VU** l'avis favorable de la commission « Vie associative - Sport » en date du 14 octobre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Sonia TORRES, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**ATTRIBUE UNE SUBVENTION DE 200 € AU LANDI PHOTO CLUB.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 22 octobre 2021

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 25 OCT. 2021

Et de la publication, le 25 OCT. 2021

Fait à Landivisiau, le 25 OCT. 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL